

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTREAL, MARDI, 3 MARS 1846.

No. 8

PERSÉCUTION SUSCITÉE AUX RELIGIEUSES DE SAINT BASILE.

On sait que la Révérende Mère abbesse des Basiliennes de Minsk a été interrogée par ordre de N. S. P. le Pape. Cet interrogatoire officiel, d'une si haute importance et d'un si puissant intérêt, est arrivé en France; il a été communiqué au *Correspondant*, qui le publiera en entier dans sa livraison de demain, 25 janvier, sous ce titre: *Récit de MAKRENA MIECZYSLAWSKA, abbesse des Basiliennes de Minsk, ou Histoire d'une persécution de sept ans, soufferte pour la foi par elle et ses religieuses; écrite sous sa dictée, et d'après les ordres de N. T. S. Père le P. Grégoire XVI, par le R. P. Maximilien Ryllo, recteur de la Propagande, à Rome; l'abbé Alexandre Jelowicki, recteur de l'Église Saint-Claude, à Rome; commencé le 8 novembre, et terminé le 6 décembre 1845, dans le couvent de la Trinité-du-Mont, à Rome.*

Ce témoignage authentique a passé sous nos yeux; nous l'avons lu avec un mélange d'admiration et d'horreur. Nous ne craignons pas de le dire: quoique l'Europe sache déjà, elle sera épouvantée. Les faits principaux étaient connus et sont ceux que nous avons révélés; mais il y a des détails qui passent tout ce que l'on pourrait imaginer en fait d'atrocité et d'infamie. Pour trouver quelque chose de semblable, il faut remonter aux actes des martyrs et relire toutes les sanglantes annales de trois siècles de persécution; encore y trouvera-t-on rarement des bourreaux si lâches et si savants à faire durer leurs victimes. Ajoutons que ces détails innombrables, précis, minutieux même, excluent désormais jusqu'à la possibilité d'un doute, et qu'il n'y a qu'une contre-enquête faite avec toutes les formes de la justice et de la publicité qui puisse en affaiblir l'autorité terrible. Dieu a permis que quatre de ces saintes femmes, les seules sur trente-cinq qui, après sept années de martyre, pouvaient encore marcher, s'échappassent en même temps; qu'à travers mille périls elles arrivassent à Rome presque le même jour; qu'elles fussent interrogées à la face du monde, par le plus élevé des juges de la terre, et que, tandis qu'elles lui répondaient, leur persécuteur fût en quelque sorte présent pour confirmer par son trouble et par son silence l'écrasante vérité qui le livre à la réprobation du genre humain! Voilà les faits. Non-seulement les trente-cinq religieuses de Minsk ont été persécutées jusqu'à la mort, mais DEUX-CENT-QUARANTE-CINQ DE LEURS SŒURS, qui formaient l'ordre entier des Basiliennes de Russie, ONT ÉTÉ PERSÉCUTÉES COMME ELLES; toutes, sans en excepter une seule, c'est la déposition de l'abbesse de Minsk, ont scellé de leur sang leur attachement inviolable à la foi et à l'Église, et leur fidélité à Jésus-Christ et à son vicaire! Le Saint-Père le savait, il le savait en détail, lorsqu'il a reçu l'Empereur. Qu'on juge maintenant de ce qui a dû se passer dans cette entrevue; qu'on juge si le Pontife a dû se taire; qu'on juge de son langage et de l'attitude du coupable!

La rédaction du *Correspondant* nous a permis de donner quelques extraits du récit qui va publier; nous en profitons, en engageant nos lecteurs à recourir au document original, qui remplit quarante pages grand in-8o.

Voici en quels termes la révérende abbesse raconte, avec toute la simplicité des martyrs, le commencement de la persécution et le voyage de Minsk à Witbesk:

« Pendant l'été de 1838, Siemaszko (évêque apostat) nous invita à trois reprises différentes, et par écrit, à passer au schisme. Dans ses diatribes impies il donnait à saint Basile le nom de schismatique; il disait que la règle de l'ordre de Basiliens n'était qu'une erreur grossière, à laquelle il avait enfin renoncé par la grâce de Dieu, et qu'après avoir reconnu que la vérité n'existait que dans la religion soi-disant orthodoxe (grecque schismatique), il nous engageait, en qualité de pasteur, nous, ses brebis, à nous détacher de l'Église romaine et à abandonner la règle de saint Basile.

Le blasphème de Siemaszko contre saint Basile et sa règle nous parut d'autant plus étrange que les schismatiques eux-mêmes vénéraient saint Basile comme saint, et que, dans leurs monastères, ils observent sa règle, mais défigurée, il est vrai, par bien des erreurs. Ce qui explique la haine de Siemaszko contre saint Basile, et la rage si ostensiblement manifestée dans tout le cours de la persécution exercée contre la religion grecque-unie, c'est que les catholiques se servent, comme d'un bouclier invincible contre le schisme, de la doctrine et de la règle de ce Père de l'Église, règle que les Basiliens et les Basiliennes observent dans toute son intégrité.

Siemaszko exigeait que nous missions au bas de la fatale invitation qu'il

nous avait envoyée ces paroles: *Nous l'avons lue*, ce qui aurait été pour lui l'équivalent de celles-ci: *Nous l'avons acceptée*. Après le premier et le second refus il insista fortement, après le troisième il nous menaça.

Se présentant en personne, et pour la première fois après son apostasie, il me demanda avec colère:

« Pourquoi n'as-tu pas signé l'écrit que je t'avais adressé par trois fois?

— Parce que, dans cet écrit, j'ai découvert des mensonges infâmes.

— Que veux-tu dire par là?

— Je veux dire que si, étant Basilien, tu as eu le malheur d'apostasier, c'est une preuve qu'après avoir reconnu l'ivraie parmi le bon grain, saint Basile l'a rejetée, ou bien que toi-même, te reconnaissant indigne de te trouver au nombre de ses enfants, tu les a abandonnés par une double apostasie.

À ces paroles, il grinça des dents et s'écria:

« Tais-toi, hydre infernale!

— Ne m'appelle pas hydre infernale, mais plutôt hydre de la vérité.

— Qui est-ce qui te donne l'audace de me tenir un pareil langage?

— Dieu lui-même.

— Qui est-ce qui te l'a appris?

— L'esprit-Saint.

— Sais-tu à qui tu parles?

— À un apostat.

— Ne savez-vous pas que j'ai été votre évêque, votre pasteur, et que je suis à présent plus qu'évêque, plus que pasteur?

— Oui, il est vrai, tu as été notre pasteur; mais maintenant tu es le loup dévorant de ton troupeau.

Voyant le même courage dans toutes nos Sœurs, il s'écria:

« Arrête, et redeviens ce que tu as toujours été; je t'ai toujours connue bonne et douce, comme un ange, et maintenant tu me parais être un démon.

— Tant que tu as été ange, je t'ai traitée comme un ange; mais depuis que tu es devenu démon je te traite comme je dois traiter un démon.

— Je te pardonne en faveur de la bénignité de l'Empereur, qui veut bien vous accorder trois mois pour réfléchir, si vous connaissez la vérité, vous jouirez de vos biens, et vous mériterez la grâce de Sa Majesté; mais si vous vous obstinez dans votre résistance, je vous annonce tout ce que vous pouvez vous figurer de plus affreux.

— Dans ce qu'il y a de plus affreux, nous choisirons le pire pour souffrir davantage; mais nous n'abandonnerons jamais notre sainte foi catholique, apostolique et romaine.

Après le départ de Siemaszko, nous nous informâmes si les couvents voisins avaient eu à subir une semblable épreuve. Nous apprîmes que Siemaszko avait adressé de pareil inventions par écrit, même à des religieuses du rit latin.

Le troisième jour après cette scène commençait à peine, lorsque Siemaszko, accompagné du gouverneur civil de Minsk, Uszakoff, et d'une troupe armée, força, à cinq heures du matin, les portes du couvent, et y entra au moment même où nous sortions de nos cellules pour nous rendre au chœur. Les soldats se jetèrent sur les portes de nos chambres pour nous en défendre l'entrée. À la vue du danger, toutes les Sœurs se groupèrent autour de moi. (C'était un vendredi.)

« Où allez-vous? nous demanda brusquement Siemaszko.

— À la méditation.

— À la méditation; à la méditation, dit-il en souriant; puis il ajouta:

« Par ordre de Sa Majesté, je vous avais accordé trois mois; mais je viens dès le troisième jour, car le mal pourrait empirer. Voilà donc le dernier moment de liberté qui vous reste; vous êtes encore libres de choisir entre les richesses que vous possédez, jointes à celles que la magnanimité de l'Empereur est prête à y ajouter, si vous passez à la religion orthodoxe, et les travaux forcés et la Sibérie, si vous persistez dans votre refus.

— De ces deux choses nous choisissons la meilleure, c'est à dire les travaux forcés et cent Sibéries plutôt que d'abandonner Jésus-Christ et son vicaire.

— Attendez un peu; lorsqu'à forces de verges je vous aurai élevé la peau dans laquelle vous êtes nées, et qu'une autre peau aura recouvert vos os, vous deviendrez plus traitables.»

Tous mes Sœurs poussèrent un cri d'indignation, et j'entendis distinctement la voix de ma sœur Wawrzock a qui lui dit : " Enlève notre peau enlève notre chair, brise nos os ; mais nous resterons fidèles à Jésus-Christ et à son vicaire."

A ces mots Siemaszko donna l'ordre aux soldats de nous chasser ; il blasphémait horriblement, et, enragé de colère contre moi, il s'écria : " O sang de chien polonais ! sang de chien varsovien ! je t'arracherai la langue !"

Lorsque nous fûmes près de la porte de l'église, je me jetai aux pieds, non de Siemaszko, mais du gouverneur, en lui demandant avec un accent de douleur indicible la permission de faire nos adieux à Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement. Siemaszko me dit une nouvelle injure ; mais le gouverneur accéda à ma demande. Nous nous précipitâmes dans l'église en sanglotant, et, prosternées devant le Saint-Sacrement, nous priâmes ensemble pendant un instant. " Seigneur, dites-nous, nous voulons ce que vous voulez ; accompagnez-nous, fortifiez-nous, apprenez-nous les mystères de votre Passion, pour que nous ayons la soif et le courage de mourir pour vous."

Nous étions trente-cinq, et, lorsque les soldats reçurent l'ordre de nous chasser de l'église, trente-quatre se levèrent ; la trente-cinquième était restée morte devant le Saint-Sacrement : son cœur s'était ouvert de douleur et d'amour. Cette bonne sœur s'appelait Rosalie Lanszocka, religieuse depuis trente ans ; elle était âgée de cinquante-sept ans.

Au sortir de l'église je me jetai de nouveau aux pieds du gouverneur, en le suppliant de nous laisser emporter un crucifix, pour que la vue de notre Sauveur crucifié nous apprît à porter notre croix. Siemaszko s'obstinait à ne pas nous le permettre ; on avait même arraché de nos mains le crucifix contenant les reliques de saint Basile, qui était en argent et enrichi de pierres fines ; mais le gouverneur nous permit au moins de porter devant nous celui qui était en bois, et dont on se servait dans les processions. Je le portai tout le long du chemin, l'appuyant sur mon épaule gauche. Ah ! que de consolations il nous donna dans toutes les peines de notre marche forcée, depuis Minsk jusqu'à Witebsk ! il était bien lourd, il est vrai, mais bien plus doux encore ! il nous mettait devant les yeux toute la Passion de Notre-Seigneur. Ah ! quelle est profonde la plaie de l'épaule gauche, sur laquelle notre Sauveur appuya la croix en la portant ! Trois os décharnés en sortaient, teints de ce sang précieux qui sauva le monde ! (1)

...Le premier jour on nous fit faire environ quinze lieues ; nous passâmes la nuit dans un village où nous fûmes logées dans des cabanes de paysans dont quelques-uns nous disaient des injures et d'autres s'apitoyaient sur nous et nous offraient même le souper ; mais chacune de nous avait deux soldats qui ne permettaient pas qu'on nous ôsrît quelque chose de cuit.

Après sept jours d'une pareille marche nous arrivâmes à Witebsk. La croix de Jésus-Christ fut notre force et notre soutien. Ce cher crucifix était sur mon épaule jour et nuit, et ma tête reposait continuellement sur les pieds de mon Maître ! Oh ! que ce Maître est doux !...

A Witebsk, on nous mit sous le commandement d'un proto-pape, supérieur d'une espèce de couvent de religieuses schismatiques nommées Czernice (2) auxquelles ont été livrés, six mois avant notre arrivée, le couvent des Basiliennes de Witebsk ; ce couvent, comme tous ceux des Basiliennes en Lithuanie, était sous l'invocation de la très sainte Trinité. Les Czernice, qui encombraient déjà ce couvent, y avaient été transportées du Don et du gouvernement d'Iaroslaff ; c'étaient des femmes grossières et pour la plupart veuve de soldats russes ; nous ne les avons jamais vues prier et travailler. Leurs journées étaient employées à chanter des chansons obscènes, à s'injurier, à se battre jusqu'au sang et à se traîner par les cheveux. A la suite de parilles scènes, leur abesse ou *Igumena*, pourtant une espèce de croise en main, allait sur les lieux et condamnait pour l'ordinaire les deux parties à des prosternations nombreuses devant elle, et à une amende en argent destinée à acheter de l'eau-de-vie dont elles buvaient toutes jusqu'à s'enivrer : ces orgies de tous les jours se terminaient par des chansons et des hurras en l'honneur de l'Empereur Nicolas. C'est ainsi que les Czernice s'acquittent de l'obligation qu'elles ont de prier pour l'Empereur et sa famille, en échange de leur entretien et de la pension de 7 roubles en argent qu'elles perçoivent chaque mois du Gouvernement.

Telles étaient les Czernice que nous trouvâmes à Witebsk dans le couvent des Basiliennes, dont la persécution avait commencé six mois avant la nôtre. Chassées de leur maison, nos bonnes sœurs avaient été entassées dans une seule pièce froide et humide, placée dans la cour des animaux, et là, dépouillées de tout, elles étaient condamnées aux travaux les plus vils pour le service des Czernice. Au moment de cette catastrophe, la communauté des Basiliennes de Witebsk était composée de dix-huit mères et sœurs, sous une sainte abbesse nommée Eusébie Tyminska, avancée en âge ; nous ne l'avons plus trouvée ; elle avait déjà succombé avec quatre autres aux tourments et aux mauvais traitements dont on les accablait. Au moment de notre entrée dans ce lieu de douleur, l'officier qui nous y

avait amenées, en nous déposant dans les mains du proto-pape, qui lui promit de remplir exactement les ordres de Siemaszko à notre égard, voulut aussi lui rendre le restant du peu d'argent qu'on nous avait distribué près de Minsk, et dont il s'était fait l'administrateur ; mais le proto-pape lui dit de le garder pour lui. " Dieu vous le donne, ajoute-t-il, pour récompenser la fidélité avec laquelle vous avez accompagné ces prisonnières." On nous ôta ensuite les fers qui nous attachaient deux à deux, et on nous mis à chacune des chaînes aux pieds, que nous gardâmes nuit et jour durant les sept années que durèrent nos tourments. Aussitôt que nous entrâmes dans la pièce qui devaient nous servir de prison, les treize Basiliennes que nous y trouvâmes se jetèrent à nos pieds tout en pleurs et s'écrièrent : " Nous avons perdu notre mère, nous voilà orphelines ; adoptez-nous pour vos enfants, ô ma-mère ! et nous rendrons ensemble gloire au Seigneur."

Les papes, les Czernice et les gardiens cherchaient à les détourner de cette effusion de cœur par des coups et autres mauvais traitements ; mais ils ne réussirent pas ; nous pleurâmes ensemble, nous unîmes nos prières et Dieu nous consola."

(La suite au prochain Numéro.)

DÉLIVRANCE DE MONSIEUR LEFEBVRE, ÉVÊQUE D'ISAUROPOLIS.

L'amiral Cécile ayant appris à Singapour que Mgr. Lefebvre, évêque d'Isauropolis, nommé récemment par le Pape vicaire apostolique pour la basse Cochinchine, avait été arrêté par ordre de l'empereur de la Cochinchine, et traîné dans les prisons de la ville capitale de Hué-Fo, où il était détenu depuis plusieurs mois sous le coup d'un jugement qui le condamnait à être coupé en cent morceaux, donna l'ordre à la corvette l'*Alcmène* de se rendre sur-le-champ à Touranne pour y réclamer au nom du roi des Français la personne de Mgr. Lefebvre.

La corvette mit à la voile le 16 mai dernier, au point du jour, et le 31 elle laissait tomber l'ancre dans la magnifique baie de Touranne. Le lendemain, le commandant Fournier, du Plan, qui avait fait annoncer sa visite au mandarin de Touranne, se rendait à terre pour remettre une lettre adressée à Tiou-Try, empereur de la Cochinchine, à l'effet de signifier le but de son voyage.

On apprit alors qu'un bâtiment de guerre américain, qu'on a su depuis être la frégate la *Constitution*, avait jeté l'ancre devant Touranne vingt à vingt-cinq jours avant l'arrivée de la corvette française, et qu'il s'était passé à l'occasion de la délivrance de Mgr. d'Isauropolis une série de faits fort burlesques, et qui servent à donner une idée du régime du gouvernement cochinchinois vis-à-vis de ses agens.

La frégate la *Constitution* était venue mouiller Touranne pour renouveler sa provision d'eau. Le lendemain de son arrivée, le commandant reçut secrètement une lettre adressée par Mgr. Lefebvre au premier bâtiment de guerre européen qui paraîtrait dans ces parages. Un Cochinchinois chrétien, domicilié à Touranne, s'était chargé, le cas échéant, de la faire parvenir. Dans cette lettre, l'évêque d'Isauropolis demandait qu'on informât la station française des mers de Chine de sa détention. Le commandant américain conçut l'idée généreuse de poursuivre lui-même l'œuvre de délivrance de Mgr. Lefebvre, et il adressa sur-le-champ une lettre à l'empereur de la Cochinchine pour le réclamer ; mais comme il ne dissimula pas qu'il était américain, l'empereur crut devoir refuser, non sans quelque raison, cette intervention officieuse d'un Américain vis-à-vis d'un sujet français, et il donna des instructions dans ce sens au grand mandarin qu'il chargea de la notification de sa réponse.

En conséquence, dans la conférence qui eut lieu à Touranne, le commandant américain apprit de la bouche même du grand mandarin le refus de l'empereur ; il en fut fort irrité, et, cédant à un mouvement d'importunité, il déclara que les nations européennes et chrétiennes étant sœurs, et dès-lors solidaires les unes des autres, il considérait le refus de l'Empereur comme une injustice, et que le grand mandarin lui-même répondrait corps pour corps de l'évêque français. Il donna donc l'ordre à son escorte de l'arrêter, et de l'embarquer de force dans son canot pour le conduire à bord de la frégate *Constitution*. La garde cochinchinoise, qui était fort nombreuse, resta comme pétrifiée à la vue de cet enlèvement, qu'elle laissa consumer sans opposition aucune.

Quelques jours s'écoulèrent à bord, dans l'attente d'une réclamation en faveur du grand mandarin de la cour et de la reprise des négociations interrompues si brusquement ; mais l'inaction absolue des Cochinchinois trompa tous les calculs du commandant. Sur ces entrefaites, l'empereur, qui semblait se soucier fort peu du sort de son grand mandarin, était occupé (c'était le 10 ou le 12 mai), des grandes évolutions navales de sa flotte de guerre qu'il avait réunie à cet effet à l'embouchure de la rivière de Hué-Fo, sans penser le moins du monde que quelque coup de vent du nord retardataire pourrait bien venir troubler ses projets nautiques. Ce fut précisément ce qui arriva : un enfant du nord vint furieux et comme un véritable trouble-fête disperser les bâtimens de la marine impériale ; les uns s'en furent à la côte, les autres sombrèrent sous voile ; la majeure partie trouva un abri dans la rivière ; quelques-uns gagnèrent le large, et deux de ces derniers parvinrent à entrer dans la baie de Touranne ; mais il n'avaient échappé au danger de la mer que pour trouver pis peut-être ; en effet, la frégate américaine s'en empara et les fit umariner, à l'aide de ses embarcations.

(1) On sait qu'en Allemagne et dans les pays slaves les pieux catholiques honorent par une dévotion spéciale la plaie qu'ils supposent avoir été faite à l'épaule de Notre-Seigneur par le poids de la croix que ces bourreaux l'obligèrent de porter avant de l'y attacher.

(2) Les *Dames Noires*, à cause de leur costume.

Pendant ce temps-là, grande aussi avait été l'agitation dans la capitale de l'empire ; le ministre avait au risque de sa tête, osé troubler la paix de l'empereur en l'informant des hostilités du navire étranger, et le fils du ciel avait daigné donner l'ordre au gouverneur de la province de Quang-Fem, dans laquelle est située la baie de Touranne, de chasser le navire des barbares. Le gouverneur, dans son empressement à exécuter cet ordre sacré, avait fait demander en toute hâte au gouvernement un envoi de munitions de guerre et un renfort de troupes : à quoi il lui fut répondu qu'il était bien osé de réclamer quelque chose alors qu'on avait daigné lui permettre d'agir ; et on le dégradait de huit classes.

Cependant aucun signe apparent ne décelait l'existence du gouvernement cochinchinois, tout semblait rentré dans le calme habituel, il devenait de jour en jour plus évident qu'un système de temporisation avait été adopté par l'empereur pour vaincre la patience de son ennemi ; c'est la méthode asiatique, par elle se résolvent sans efforts et sans bruit toutes grandes difficultés ; l'Américain en eslet commençait à trouver le temps long : il avait cru exciter une colère vive, active, se traduisant en faits décisifs ; mais il n'avait frappé qu'un cadavre refroidi, impossible à galvaniser. Le temps se passait ; sous quelques jours il fallait songer à quitter Touranne ; le commandant fit donc relâcher ses prises et mettre à terre le grand mandarin avec l'interprète qui avait partagé sa captivité. Ainsi se justifiaient les calculs des Cochinchinois.

Un édit de l'empereur attendait le grand mandarin au débarquement ; sans doute des félicitations sur son heureuse délivrance, des paroles de consolation sur sa dure captivité, des récompenses enfin, allaient pleuvoir sur le haut fonctionnaire qui venait d'exposer sa liberté et sa vie pour le service de l'empereur. Erreur grossière : en exécution de cet édit, on s'empara du pauvre mandarin, puis, dépouillé de toutes les marques distinctives de ses dignités, et chargé de chaînes, il resta exposé sur la grève, en vue de la frégate américaine, pour montrer aux barbares toute la rigueur du gouvernement cochinchinois.

Après une pareille démonstration de puissance, le navire des barbares n'avait plus qu'à fuir au plus vite, plein de terreur : il resta cependant encore trois jours, l'imprudent, puis il appareilla en plein midi, fort paisiblement, sous les canons du fort cochinchinois qui défend au sud l'entrée de la rade de Touranne. Ces canons restèrent silencieux, conformément sans doute à l'auguste système. Ceux qui ont visité ce fort assurent qu'il serait difficile et peut-être dangereux de les faire sortir de leur mutisme ; ils figurent dans les embrasures, que leur demander de plus ?

Dix jours à peine après ces faits graves, la corvette *L'Alcmène* parut dans les eaux de la Cochinchine. L'affaire, menée avec adresse, dignité et vigueur par M. Fournier du Plan, commandant de *L'Alcmène*, eut tout le succès désirable ; on obtint promptement de l'empereur Tiou-Try la liberté de Mgr. d'Isauropolis, qui fut reçu à bord avec tous les égards dus à son saint caractère, à ses vertus, à son dévouement et à ses malheurs. Un jeûne forcé avait creusé ses joues pâlies par la souffrance ; son corps, si longtemps courbé sous le poids des chaînes dans les prisons de Hué-Fo, avait peine à se redresser ; mais son regard inspiré et plein de feu indiquait que l'âme du chrétien n'avait pas plié sous tant de maux.

Une lettre de l'empereur de la Cochinchine accompagnait la remise de Mgr. d'Isauropolis, pour lequel le mandarin réclama un reçu. Dans cette lettre il était dit entre autres choses pleines de cette emphase à l'aide de laquelle ces pauvres souverains asiatiques essaient de faire croire à leur puissance, que le navire de guerre qui avait précédé la corvette française s'était mal conduit ; mais que dans sa clémence, l'empereur avait bien voulu le laisser partir. Si cette fanfaronnade vient aux oreilles du commandant de *la Constitution*, il est homme à venir avec sa frégate détrôner, Tiou-Try.

Conduit à Manille, Mgr. d'Isauropolis y a été accueilli avec enthousiasme par le clergé, dont il est devenu momentanément le chef, à la mort de l'archevêque de Manille, survenue quelques jours après son arrivée, et l'absence d'un autre évêque.

(Extrait d'un voyage de *L'Alcmène* publiée par les Débats.)
Ami de la Religion.

NECROLOGIE.

Quoique nous ayons annoncé le décès de M. Ginguet, nous admettons bien volontiers la communication suivante :

Décédé à St. Jude, le 21 février, messire Joseph Antoine Ginguet, à l'âge de quarante ans, après une maladie de quelques jours.

M. Ginguet était né en France, près de Nancy ; il entra jeune encore dans l'état ecclésiastique. Il y avait quelques années qu'il exerçait les fonctions du ministère sacré, lorsqu'il fut invité à passer en Canada par un frère, qui lui vantait l'accueil hospitalier qu'il y avait reçu, les mœurs bienveillantes et religieuses de ce pays et lui exposait les services qu'il pouvait rendre à un diocèse aux besoins duquel son clergé peu nombreux ne pouvait suffire. A cette voix M. Ginguet quitta sa patrie, et vint se fixer sur cette terre du Canada, qui onze ans après devait recevoir ses restes. Attaché sincèrement à son pays d'adoption, il se montra un enfant du sol par ses sentimens, par l'intérêt et l'affection qu'il témoignait à ses nouveaux compatriotes.

M. Ginguet fut successivement employé au ministère ecclésiastique à

Boucherville, à St. Valentin, à St. Charles, à St. Athanase, à St. Barnabé. Dans ces différentes paroisses il s'acquittait l'estime générale par la douceur de son caractère, par une délicatesse extrême dans ses procédés à l'égard des diverses classes avec lesquelles sa position le mettait en rapport, et par un zèle constant et actif qui se manifestait surtout par son assiduité à la prédication. Doué à un haut degré du talent de l'éloquence, il avait une parole élégante, pompeuse et énergique, lorsqu'il déroulait les preuves de la religion devant un auditoire éclairé ; claire, simple et onctueuse quand il prêchait la morale chrétienne à son troupeau.

En 1842 M. Ginguet fut appelé à la rédaction des *Mélanges Religieux*. Tout le monde se rappelle la manière brillante dont il conduisit le journal. La religion trouva en lui un défenseur dévoué et habile. Sa plume, pleine de verve, de finesse, et de logique rendit d'éminens services au clergé. Aussi a-t-il reçu du corps auquel il appartenait un témoignage bien honorable à sa mémoire. Dix-sept de ses confrères, à la tête desquels se trouvait M. le V.-G. Demers, se sont fait un devoir d'assister à ses funérailles. En même tems un concours immense des habitans de la paroisse de St. Jude et de celle de St. Barnabé qu'il desservait témoignait de l'affection dont il était l'objet : des démonstrations touchantes ont exprimé d'une manière spéciale le regret qui s'attachait à sa mort de la part de ceux qui avaient éprouvé et apprécié ses services ; et des amis auxquels l'avaient lié depuis longtems les qualités de son esprit et de son bon cœur, ont mêlé des larmes amères à celles de patens explorés qui gémissaient sur une perte inattendue et si douloureuse : leur cœur sera fidèle à son souvenir.

BULLETIN.

Nous avons annoncé dernièrement que Mgr. Dupuch avait remis son évêché entre les mains de Sa Sainteté, ce qu'on peut, avec raison, regarder comme une bien triste nouvelle pour l'Algérie ; mais l'événement suivant s'il a lieu ne sera pas moins pénible à ceux qui avaient vu avec joie la religion renaître dans un pays si longtems livré à la barbarie ; il s'agirait de fonder à Alger une académie que relèverait de l'université de Paris. Il faut l'avouer d'avance, si cette fille ressemble à sa mère, ce ne sera pas le moyen d'attirer les bénédictions du ciel sur cette terre arrosée autrefois des sueurs d'un St. Augustin et encore humides de celles d'un évêque Dupuch.

— Enfin l'empereur Nicolas est passé le 3 de janvier par Cracovie en se rendant à St. Pétersbourg, on dit qu'en quittant Rome il fit remettre aux curés de la ville 10,000 écus, (environ 53,000 francs), à distribuer aux pauvres ; mais les curés ont prié M. le ministre de Russie de vouloir bien se charger lui-même de la distribution, attendu qu'ils ne pouvaient accepter d'aumônes de la part d'un ennemi aussi acharné de leur foi. L'empereur est arrivé le 11 janvier à St. Pétersbourg.

— Les feuilles protestantes de Prusse s'occupent beaucoup du choix du successeur de M. Alexander, évêque de Jérusalem. Elles sont à peu près unanimes pour demander que le futur prélat soit un homme apostolique de peu de science, et, s'il est possible, sans femme, dans la fleur de l'âge, qui ne soit pas doué d'une patience trop chrétienne, mais qui sache parler ferme aux autorités turques, etc. S'il ne réunit pas toutes ces qualités, disent ces feuilles, dans peu d'années d'ici l'évêché de Jérusalem sera tombé au domaine de l'histoire. En vérité l'apôtre St. Paul n'avait pas songé à ces qualités aussi nouvelles qu'étrangères dans ses épîtres à Tite et à Timothée.

— Les journaux anglais évaluent à 90 le nombre des navires naufragés dans la Manche par suites des derniers ouragans, et à 100 le nombre des matelots qui ont péri.

Ivrognerie.— Il n'y a pas d'excès si dégoûtant auquel ce vice infâme ne puisse porter ceux qui s'y adonnent ; l'exemple suivant que nous copions de l'*Univers* en donne une preuve frappante. « Le vrai peut, quelquefois, n'être pas vraisemblable. Ces mots peuvent s'appliquer à l'événement suivant, qui vient de se passer chez un marchand de vins de la barrière du Maine, à Paris. L'*Estafette* le raconte ainsi : « Ce marchand de vins avait réuni chez lui quelques amis. En même tems qu'il prenait la bouteille, il saisit une souris qu'il apporta triomphalement à ses convives. Un plaisant prétendit qu'il avait mangé une souris toute vivante. On disputa pour savoir si l'on ferait de même à l'égard de la souris vivante que tenait l'amphytrion. Le vin avait échauffé les esprits, on se provoqua, on paria, on tint bon ; bref, la souris fut avalée par le marchand de vins lui-même. Mais quand l'animal fut dans l'estomac, il en rongea sans doute les parois, car l'imprudent marchand de vins éprouva les douleurs les plus atroces, et au bout de quelques instans il expirait dans une épouvantable agonie. »

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

(Correspondance particulière de l'Univers.)

Rome, le 18 Janvier.

La solennité de l'Épiphanie a été célébrée dans l'église de *Sancta-Andrea-della-Valle* avec une pompe encore plus grande que les années précédentes. Le prince Torlonia avait fait les frais des magnifiques décorations qui représentaient l'adoration des Mages. Tous les jours de l'octave, le R. P. Ventura, ex-général des Théatins, a fait entendre cette voix glorieuse qui l'a rendu célèbre dans toute l'Église, et où respirent avec tant d'éclat la science et le dévouement de ce vénérable religieux. Un de ses sermons surtout a produit une vive impression sur tout l'auditoire qui remplissait la vaste église de *Santa-Andrea-della-Valle*, et dans laquelle on voyait une foule d'étrangers de toutes nations. L'illustre prédicateur, comparant le pontife de l'Église catholique au bon pasteur qui se dévoue à son troupeau et qui ne l'abandonne point à l'approche du loup; comme tous les mercenaires, a raconté l'entrée du Pape et de l'empereur Nicolas. Bien qu'il n'ait dit et qu'il n'ait pu dire que ce que tout le monde raconte, et dans les termes où vous l'avez vous-mêmes publié dans l'*Univers*, sa parole, toute apostolique, exprimait si vivement la grandeur du Saint-Siège et la force morale de la houlette du Pasteur en présence de tous les sceptres du monde, que l'auditoire a été extrêmement ému et consolé. Les étrangers qui ont entendu ces belles paroles les écriront sans doute aux amis qu'ils ont laissés dans leur patrie, et l'on pourra toujours dire avec saint Paul, dans sa lettre aux Romains : *Fides vestra annuntiatur in universo mundo.*

Ainsi se trouvent réfutées les colomnies des journaux hostile à l'Église; ainsi se trouvent confirmées les nouvelles publiées par vous.

C'est demain, 19 janvier, qu'a lieu le consistoire. Il n'y aura bien certainement qu'un cardinal français, Mgr. l'archevêque d'Aix. La condition imposée par le Saint-Père a été remplie; Mgr. Bernet a prouvé qu'il n'avait point cessé d'être d'accord avec tout l'épiscopat, et il a envoyé au Pape les différentes réclamations qu'il a adressées au Gouvernement au sujet de la liberté d'enseignement.

FRANCE.

— On écrit de Beauvais, le 29 décembre :

" Monsieur le rédacteur;

" La ville de Beauvais, où la piété ne veut rester étrangère à aucune bonne œuvre, vient de donner tout récemment un exemple qui mérite de trouver place dans les colonnes de votre journal.

" Mgr. l'archevêque de Damas, que les désastres de l'Église de Syrie ont mis dans la nécessité de venir en France solliciter des aumônes en faveur de ses diocésains malheureux, s'est présenté parmi nous le 12 du mois dernier; il venait de Rouen où il avait trouvé des cœurs qui savent compaître aux infortunes de leurs frères. Il fut reçu au palais épiscopal par Mgr. de Beauvais qui remplit auprès de lui tous les devoirs de la plus généreuse hospitalité, et qui, devant se rendre en la ville de Senlis, voulut l'avoir pour compagnon de voyage. Les deux paroisses de la ville épiscopale furent aussitôt informées des motifs qui amenaient cet apôtre de la chrétienté catholique de Syrie, et une quête fut annoncée pour le dimanche 21 décembre.

" Au jour indiqué, Mgr. de Beauvais fit lui-même une touchante allocution aux paroissiens de la cathédrale; ses paroles, et la présence de Mgr. Hilliani qui assistait à l'office en habit de chœur, disposèrent favorablement tous les auditeurs. La collecte qui suivit produisit près de 1,000 francs; celle qui se faisait en même temps dans l'église de Saint-Etienne, y trouvait aussi des âmes non moins bien disposées. Des familles honorables voulurent se réserver la satisfaction de présenter elles-mêmes leur offrande à Mgr. de Damas, et elles s'applaudirent d'avoir pu s'enrichir en insistant avec cet illustre pontife dont la conversation offre un si vif intérêt, bien qu'elle ne puisse avoir lieu qu'à l'aide, d'un interprète. Les offrandes de Beauvais, y compris celles de la ville de Senlis, formèrent une somme de 2,500 francs, que notre diocèse est heureux de pouvoir offrir aux infortunés catholiques de la Syrie.

" Au dire des personnes qui en furent témoins, les adieux du digne archevêque furent des plus touchants; il était difficile de distinguer qui se croyait obligé à plus de reconnaissance, de celui qui avait reçu et de celui qui avait donné. De Beauvais, Mgr. de Damas se dirigea vers Amiens où il ne trouvera pas moins de sympathie que partout ailleurs; car les catholiques sont assurés de rencontrer des frères partout.

" Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments respectueux,

" Un de vos abonnés."

— Il y a peu de jours, M. le curé de Goustranville, canton de Dozulé (Calvados), voit arriver chez lui un confrère inconnu; il était déjà tard, et celui-ci demande l'hospitalité de la nuit, ce qui lui fut accordé avec empressement. La conversation s'engagea entre M. le curé et son hôte; ce dernier semblait peu expansif et très économe de paroles; il avait ses raisons pour garder le silence, car son langage inculte et grossier devait le trahir.

Le maître de la maison, étonné, lui demanda dans quel collège et dans quel grammairien il a appris le français. L'inconnu s'excuse sur le laps de temps écoulé depuis la fin de ses études; d'ailleurs, la suite principale en était à ses ouïes dont il avait adopté le langage pour se mettre à leur portée. — Soit! dit le curé, parlons latin maintenant. — J'en ai perdu l'habitude; on ne parle pas latin dans ma paroisse. — Mais vous dites votre bré-

viaire? — Certainement. — Voulez-vous bien me le montrer? — Ce serait bien volontiers, mais je l'ai égaré hier. — Vos lettres de prêtrise? — Je ne les porte jamais sur moi pour ne pas les perdre. — Vous êtes un imposteur, vous n'avez jamais été prêtre. — Voyez cet habit. — L'habit ne fait pas le moine. — Vos papiers? — Je n'en ai pas.

A ces mots, par un mouvement d'extrême célérité l'interrogateur saisit un fusil et le pointe de manière à tenir en respect celui qui n'est plus à ses yeux qu'un malfaiteur. Il ordonne à sa domestique épouvantée de courir chez le maire et chez le garde champêtre; ils arrivent bientôt, et, grâce à l'énergie, au sang-froid de leur pasteur, ils le fouillent et trouve sur lui, au lieu de bréviaire, deux pistolets chargés.

— On a pu lire dans le rapport du capitaine Regnault, commandant le *Ouistiti*, les détails du terrible événement de mer, qui, dans les parages des Açores, désempara le bâtiment de ses trois mâts principaux, et le laissa, pendant la violence d'une tempête furieuse, à la merci des éléments déchaînés.

À la suite de cet accident, le *Ouistiti* entièrement démâté, éprouva presque continuellement des mauvais temps, qui prolongèrent sa traversée de Haïti au Havre pendant l'espace de 94 jours, et mirent plusieurs fois en péril le navire et l'équipage; réduit par la diminution des vivres à la demi-ration.

Dans cette terrible extrémité, et ignorant encore s'il leur serait donné de revoir leurs pays, le capitaine et l'équipage du *Ouistiti*, selon un antique et pieux usage, implorèrent la protection du ciel et firent vœu, si leur prière de salut était exaucée, d'en rendre publiquement des actions de grâces à la sainte patronne des marins.

La pieuse cérémonie s'est accomplie il y a quelques jours en présence d'une foule nombreuse, que cet intéressant spectacle avait attiré, et dont la sympathie joignait ses remerciements à ceux des malheureux échappés au péril. À huit heures, l'équipage du *Ouistiti*, composé de sept matelots et d'une mousse, vêtus d'un pantalon et d'une chemise blanche, pieds et tête nus, et tenant un cierge à la main, s'est mis en marche, le capitaine en tête, et s'est rendu processionnellement à Notre-Dame. Après avoir entendu le service de la messe, célébré à l'autel de la Ste. Vierge, où ils ont, en guise d'offrande, déposé leurs cierges, les marins se sont retirés dans le même ordre et avec le même recueillement, heureux de s'être acquittés de la dette de reconnaissance contractée au moment du danger.

ALLEMAGNE.

— Les protestans d'Allemagne et de Suisse s'étaient entendus pour faire acte d'anti-catholicisme, en célébrant le centième anniversaire de la naissance d'un obscur pédagogue Zurichois (Pesalozzi), mais qui, fort avancé dans les grandes loges maçonniques, avait eu le grand mérite de mettre le premier en pratique la méthode rationaliste pour l'éducation de la jeunesse. Favorisé par les autorités prussiennes des Provinces-Rhénanes, cette fête a assez maigrement célébrée à Coblenz, comme il arrive toujours quand de pareilles fêtes, au lieu de partir d'une impulsion populaire, sont organisées par le pouvoir civil. À cette occasion, une lettre de Cologne que nous avons sous les yeux, rappelle la cérémonie de l'intronisation de M. l'archevêque de Cologne, et fait vivement sentir le contraste qu'ont offert ces deux solennités. Le témoignage qui est rendu à celle de Cologne est d'autant plus remarquable qu'il émane d'une plume protestante.

" Elle surpassait, dit cette lettre, en magnificence tout ce que l'on peut voir en ce genre; et le couronnement d'un empereur n'eût pu déployer tant de pompe. Les solennités officielles naguère ordonnées pour célébrer la présence de la reine Victoire ne sauraient même être comparées à celles qui ont honoré la prise de possession de sa métropole et du pallium par l'archevêque. Le plus pauvre de nos habitants ne demeurera pas en reste d'honneurs à rendre à son vénéré pasteur, ou plutôt à proclamer son attachement à son Église. La plus pauvre des maisons de Cologne resplendit pendant toute la nuit de feux entretenus par le dévouement. Une certaine fraction de libéraux, qui jusqu'ici ne se montraient guère zélés pour les intérêts de l'Église, avertis et ramenés par les éclats du rongisme, en sont redevenus de courageux défenseurs, et se prêtent avec enthousiasme aux démonstrations catholiques."

Tel est donc le résultat final de tous les déportements de la presse hétérodoxe en Allemagne. Au lieu de gagner, parmi les catholiques, des prosélytes au schisme, elle a réveillé leur attachement à l'Église de leurs pères. Ainsi toujours, et malgré elle, la puissance des ténèbres est condamnée à faire l'œuvre de Dieu.

SUISSE.

— Le gouvernement vandois, se prévalant des démissions des pasteurs réfractaires, les a déclarés dépouillés du caractère ecclésiastique et privé, de leurs immunités légales. En conséquence, il a fait porter sur la liste des milices cantonales, les noms de tous ceux d'entre eux qui n'ont pas encore atteint l'âge de 45 ans.

— Le grand-conseil d'Argovie ayant décrété l'érection de trois nouvelles paroisses catholiques en leur assignant pour dotations des fonds pris sur le produit des biens des monastères de Muri et de Wettingen, Mgr. l'évêque de Bâle-Soleure s'est non seulement refusé à concourir, en ce qui le concerne, à cette fondation, mais il a déclaré à l'autorité argovienne que les deux monastères n'ayant point été supprimés par la puissance de l'Église, il se trouve obligé de les considérer comme existant de fait aussi bien qu'en droit,

et de protester encore une fois contre toute aliénation de leurs propriétés.

ESPAGNE

—Le Congrès a adopté, dans sa séance du 13 janvier, les 3^e et 4^e paragraphes de l'Adresse en réponce au discours du Trône. Ces paragraphes sont relatifs aux négociations avec Rome et à la dotation du clergé. Le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances ont confirmé, par de nouvelles explications, l'un, que toutes les communications de la cour de Rome sont adressées directement à la Reine, ce qui implique (selon lui) sa reconnaissance par le Saint-Siège, l'autre que le gouvernement espagnol a rempli à l'égard du clergé tous ses engagements. M. Mon yvove cependant qu'il reste encore dû pour la dotation six millions de réaux sur les cent cinquante-neuf votés par les Cortès de 1845, que la dévolution des biens non-vendus n'a pas encore été exécutée dans quelques provinces; mais voilà tout ce qu'on pourrait reprocher au Ministère, et encore ne le ferait-on pas sans injustice, car en cela il n'y a rien de sa faute. M. le ministre des finances avait réservé son assertion "vérasante pour broyer d'un seul coup" les arguments des orateurs qui avaient pris la défense du clergé négligé, abandonné.

En l'entendant grande fut la surprise, dit l'Espagnol, et il est à croire que si la chose eût été possible, les orateurs qui avaient attaqué le Ministère sur ce point se seraient levés et auraient demandé que leurs discours soient regardés comme non prononcés. Il ne reste plus qu'à obtenir que le clergé, le *Catolico* et la *Espeza* admettent l'exactitude de l'assertion de M. le ministre des finances.

Le *Catolico*, loin de se tenir pour satisfait, demande au ministre la permission de lui dire qu'il est très probable que Son Excellence s'est trompée. "Comment est-il possible, qu'on ait livré 153 millions? Qu'en a-t-on fait? Pourquoi la junte supérieure ne les a-t-elles pas distribués? Avec 153 millions on pouvait payer les trois premiers trimestres de l'année 1845. L'a-t-on fait? Non, assurément. Les innombrables lettres que nous avons publiées, celles que nous publions aujourd'hui, celles qui nous arrivent de tous les côtés parlent pour nous. Le clergé du diocèse de Burgos, par exemple, n'avait reçu qu'un trimestre le 29 décembre dernier, etc., etc."

POSEN.

—Les correspondances de Pologne font connaître que l'on y persévère dans la rigoureuse application des mesures prosrites de Saint Pétersbourg contre la liberté du culte catholique. Une circulaire au clergé lui interdit, sous les peines les plus sévères, de toucher, dans ses sermons, aux questions des mariages mixtes, ainsi que de l'éducation des enfants qui seront issus de ces unions matrimoniales. Elle défend également de prêcher sur l'unité de l'Eglise aussi bien que sur le dogme catholique: *Hors de l'Eglise point de salut*, et en général sur ceux qui sont contraires aux doctrines de l'Eglise dominante. M. Krupinski, prêtre aussi instruit que zélé, venait d'être transféré d'Augustovo dans un autre diocèse, parce qu'il était suspecté d'avoir établi une correspondance secrète et directe avec Rome. Ce que l'on a déjà appris, en Pologne, de l'empereur avec le Saint-Père, y a fait naître l'espérance de voir modifier, au moins en pratique, les dispositions les plus oppressives, qui, depuis tant d'années, entravent l'exercice du culte catholique.

—La communauté dissidente de Posen, en dépit de l'assistance si empressée qu'elle a reçue des protestans de la Prusse orientale, est tombée dans un tel état de décadence et de ruine, que son ministre, l'apostat Post, l'abandonne, et va s'ensevelir dans la petite commune de Rawicz. L'on sait que Czersky a fait usage des dernières ressources qui lui restaient, et qu'il devait également à la magnificence évangélique, pour établir à Nehneidmühl une sorte de cabaret, auquel il a joint une boutique de comestibles. C'est son frère qui exploite ce double établissement, mais l'on sait fort bien qui en est le propriétaire. Le sieur Hieronimi, pasteur des schismatiques de Darnstadt, n'est pas dans une situation meilleure. Sa médiocrité intellectuelle et oratoire n'ayant pu prévaloir contre le zèle et le savoir des trois prêtres qui administrent la paroisse de la ville, la situation de sa communauté est devenue si déplorable, qu'il annonce le désir de s'en retirer, s'il peut trouver quelque autre communauté qui veuille de lui.

SUÈDE.

(Correspondance particulière de l'Univers.)

Après avoir obtenu de la justice de Mora qu'elle enverrait à l'Académie de médecine de Stockholm les documents qui ont rapport au tailleur Blomberg, qui prêchait une nouvelle religion en Suède, afin de faire passer ce réformateur pour fou, les journaux suédois de toutes les couleurs, tant de la capitale que des provinces, semblent s'être donné la parole pour demander la condamnation du paysan Eric Jansson, qui ose prétendre avoir mieux l'intelligence de l'Écriture que Luther lui-même! et qui se permet de tenir vis à vis du clergé luthérien suédois le même langage que le réformateur du seizième siècle tenait impunément vis à vis du clergé catholique surtout dans son écrit: "Le papisme institué par le diable."

Voici ce que l'un des principaux journaux de Stockholm (*Dagligt Allebandu*, 14 novembre) dit sur l'enquête judiciaire que la Cour royale vient de faire faire sur les lieux:

"Hudkswall, le 2 novembre,

"Jeudi dernier s'est terminée à la justice du bailliage de Forssa l'information relative au fameux paysan Eric Jansson; on suppose que la Cour royale avait ordonné cette information pour connaître toutes les démarches du soi-disant apôtre Eric Jansson; ses blasphèmes contre l'Eglise et ses

prêtres, ses efforts à faire des prosélytes, etc., mais non pour découvrir seulement certains propos qui auraient été tenus en quelques occasions. Voilà pourquoi il y a eu de longues discussions par écrit entre le délégué du consistoire archiepiscopal d'Upsal et Eric Jansson, qui défendaient, chacun de son côté, le premier, la cause de l'Eglise et de notre doctrine, le dernier, une foule de propositions en opposition directe avec notre confession luthérienne. Eric Jansson avait auparavant protesté dans un de ses écrits qu'il reconnaissait tous les articles de la confession d'Augsbourg. Le délégué du Consistoire le convainquit dans son exposé par de fortes preuves que la plupart de ses doctrines étaient justement opposées à cette même confession, et que l'explication des textes de l'Écriture qu'il citait en sa faveur était défectueuse. Dans sa réplique, Eric Jansson répète et renouvelle sa profession de foi en l'appuyant d'une foule de textes de l'Écriture plus ou moins cohérents. La doctrine luthérienne y est blasphémée d'une manière impudente. On peut citer comme exemple qu'il prétend que Luther avait défendu ses doctrines par l'érudition du mensonge. "La doctrine de Luther, dit-il, est une doctrine diabolique. Puisque Luther ne connaissait rien en lui de la sagesse parfaite de l'esprit de Dieu, il était facile au diable de l'instruire. Les sectateurs de Luther n'ont jamais compris ce que saint Paul entend quand il dit la raison doit être captive sous l'obéissance de la foi. Ces enfants du diable (*dessu djefruens barn*) ne connaissent pas davantage, avec leurs raisonnements, la sagesse et la paix parfaite du Christ." (N'est-ce pas là un langage à la Luther!) C'est en termes semblables qu'est conçu tout l'écrit de Eric Jansson. Outre cela, il semble effrontément braver la loi en déclarant que, de plein gré, il quittera sa patrie, mais qu'auparavant il croit pouvoir démontrer la vérité de sa doctrine. Bien que l'information ait ainsi dépassé en quelque chose les ordres du tribunal, nous considérons ceci comme très avantageux, puisque, par suite des écrits échangés, la Cour royale, qui doit maintenant porter son arrêt, trouvera inmanquablement d'après les déclarations verbales et par écrit d'Eric Jansson, que le pays a besoin d'être sans retard délivré d'Eric Jansson et de ses sectaires les plus zélés, sans quoi nous ne croyons pas possible de pouvoir arrêter ce mouvement périlleux qui s'est déclaré dans notre Eglise par le janssonisme."

Si, du temps de Luther, nos ancêtres avaient compris et pratiqué la liberté de conscience comme les Suédois de nos jours, que diraient nos philosophes et nos universitaires?

—Le gouvernement suédois paraît commencer à reconnaître la honte dont il a couvert son pays aux yeux de l'Europe entière, par la condamnation et le bannissement du peintre Nilsson. Afin de préparer pour la Suède une réforme totale de la législation civile et pénale en matière religieuse, il vient de provoquer en Norwège et de sanctionner une loi de tolérance, préparée sur l'avis d'une commission composée de trois évêques du royaume et de quelques membres de la Faculté théologique de l'Université. Il en est résulté un décret, sanctionné par le Roi le 16 juillet dernier.

Aux termes de la loi nouvelle, toute liberté de culte et de conscience est accordée à quiconque professe une religion chrétienne. La loi, qui subordonne la faculté d'hériter au baptême conféré par un ministre de l'Eglise dominante ou à d'autres actes sacramentels, est et demeure abrogée. Les ecclésiastiques dissidents sont d'ailleurs soumis aux mêmes réglemens que le clergé officiel. Ils tiendront les matricules des actes de l'état civil, lesquelles pourront toujours être inspectées par l'autorité civile, et ils sont tenus à leur donner connaissance des mariages célébrés dans leurs églises. Ils seront également astreints à célébrer leur culte à portes ouvertes; jusque là, au contraire, la loi mettait obstacle à la publicité de cultes dissidents. La Faculté théologique avait d'abord émis l'avis de ne point adopter, sur ces sujets, de dispositions générales, et d'attendre plutôt le moment où ses *secles nouvelles viendraient à se former*, afin de se prononcer sur chacune d'elles en particulier, et, en tous cas, de réserver à l'Eglise de l'Etat le droit de déterminer quand et par quels motifs les enfants nés de mariages mixtes pourraient être élevés dans une religion autre que celle de l'Etat. La Faculté demandait encore que le passage de cette Eglise à une autre ne fût pas permis avant l'âge de 21 ans, et alors, même sous la condition que le passage ne pourrait s'accomplir qu'après que le défactionnaire aurait eu des entretiens à ce sujet avec son propre pasteur ou avec quelque autre ministre de l'Eglise de l'Etat. Toutes ces restrictions ont été écartées comme contraires au principe de la pleine liberté de conscience.

NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

Bat aux à vapeur entre Oswego et Montréal.—Le *Daily Advertiser* d'Oswego rapporte, d'après une source authentique, qu'il a été pris des arrangements pour établir une ligne de steamers entre Oswego et Montréal. Le trajet entre ces deux places se fera en 18 heures, ce qui donnera à cette ligne un avantage de 12 heures au moins sur la route d'Albany et du lac Champlain. Le télégraphe d'Oswego sera achevé au printemps, on espère que les vaisseaux commenceront aussi leurs voyages réguliers à l'ouverture de la navigation.

Orégon.—Un journal du Haut-Canada publie l'extrait suivant d'une lettre de Washington:—

"La chambre a passé une résolution qui autorise le président à signifier à l'Angleterre la cessation de l'occupation commune de l'Orégon. Ne craignez point que les affaires prennent une tournure hostile. Toutes les parties de-

sirent que la question de l'Orégon soit décidée, mais c'est par la voie des négociations, et non par celle des armes, qu'elle doit être décidée, et la résolution qui vient d'être adoptée est le seul moyen d'y parvenir. Quelque mal que puisse méditer la chambre des représentants, le sénat l'empêchera. La publication de la correspondance récente n'a causé aucun émoi dans cette capitale parmi ceux que l'on sait être bien au fait du véritable état de la question. M. Webster a déclaré publiquement qu'il n'y aurait point de guerre, et que les relations amicales entre la Grande-Bretagne et les Etats Unis étaient en voie d'être plus que jamais cimentées par des liens d'intérêt réciproque." On remarquera que lorsque cette lettre fut écrite, on n'avait pas encore à Washington les nouvelles apportées par le *Cambria*. *Canadien*.

FRANCE.

—L'anecdote suivante, rapportée par un journal du département de la Meurthe, prouve que les succès de l'abbé Paramelle sont essentiellement dus à ses connaissances géologiques :

"Un riche propriétaire du Jura voulut se moquer un peu de la science de l'hydroscope. Il possédait dans son jardin une source abondante. Il la cacha soigneusement aux yeux. "Aurai-je le bonheur de trouver de l'eau sur cette propriété ?" Telle est la question qui fut adressée à l'abbé Paramelle. — Non, répondit-il résolument. — Mais enfin, M. l'abbé, voyez, cherchez bien ; il est impossible qu'il n'y ait pas ici quelque source. — Non, vous dis-je, il n'y aura pas de source ici. Le financier rit sous cape ; son hôte n'a pas l'air de s'en apercevoir et se dirige jusqu'à un champ éloigné de quelques centaines de pas. C'était l'unique richesse d'un pauvre paysan. Sriez-vous bien aise, lui dit l'abbé, de posséder une source dans votre champ ? — Hé, Monsieur, répond l'autre, j'en ai pas le moyen de soustraire. — Vous l'aurez gratis, apportez une pioche. La pioche vient, la terre est fouillée, et une belle source jaillit à tous les yeux. Le riche propriétaire se prépare enfin à jouir du fruit de son stratagème et de la confusion de l'abbé. Il retourne sur ses pas, accompagné de la foule, il veut lui montrer la riche fontaine qu'il avait dissimulée ; qui fut surpris ? La source a disparu : l'hydroscope l'avait arrêtée dans sa course au milieu du champ du cultivateur. Notre homme jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

ALGÉRIE.

—Le Gouvernement a reçu de l'Algérie et fait publier ce soir dans le *Messageur* de bien dououreuses nouvelles :

Le général *Levasseur*, commandant par intérim la province de Constantine, au ministre de la guerre.

Sétif, le 10 janvier.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous envoyer copie du rapport que j'adresse à M. le maréchal gouverneur ; il vous fera connaître la catastrophe qui vient de nous frapper ; j'en éprouve une vive douleur ; je n'ai rien à ajouter, les faits y sont rapportés dans toute leur vérité.

Le 27 je quittai mon camp de Fom-Bou-Taleb pour me porter à Ain-Azel. Ce mouvement fit supposer à Si-Saad que je rentrais à Constantine. Déjà il avait formé un petit rassemblement dans le but de suivre ma colonne ; mais le 29, j'arrivai à Ras-Oued-Sisly, sur le versant nord de Bou-Taleb, où il était avec à peu près de 100 cavaliers et 4 à 500 fantassins ; il fut immédiatement attaqué et chassé de position en position. Il perdit son drapeau, qui fut enlevé par le goum d'un de nos caïds.

Le 30 je quittai mon camp de Ras-Oued-Sisly, et j'allai avec environ 1,200 hommes punir les Ouled-Teben, détruire la maison de Si-Saad, et châtier la tribu qui lui avait donné son principal appui. Cette opération ne fut terminée que le 1er janvier. Les échecs successifs éprouvés par le chérif découragèrent enfin ses partisans, et le 2 janvier, les Monassa et les Ouled-Ad-jaiz vinrent faire leur soumission.

Mais ce jour, le temps se gâta subitement, la neige tomba en abondance, elle avait atteint pendant la nuit une hauteur assez considérable. Dans la matinée du 8, elle cessa de tomber ; je crus prudent de quitter immédiatement la montagne et de me mettre en route pour Constantine.

Je n'avais pour descendre dans la plaine qu'un petit défilé de 1,500 mètres à traverser ; mais ce passage, déjà difficile, menaçait de devenir impraticable, et la neige recommençait.

Je me mis en mouvement dès sept heures du matin ; déjà la moitié du convoi, la cavalerie et le bataillon d'avant-garde avaient gagné la plaine, lorsque, vers dix heures, des rafales de neige, poussées par un vent glacial, vinrent arrêter le dégel et rendre le défilé presque impraticable. L'horizon était entièrement obscurci à une distance de vingt-cinq pas.

Rétrograder ou s'arrêter était également impossible, je fis donc continuer le passage malgré tout, et je me dirigeai sur Sétif, dont je n'étais séparé que par une distance de 15 lieues.

Il était à peu près cinq heures quand le passage du convoi fut terminé ; j'étais jusque-là resté à l'arrière-garde, après avoir mis en route trois bataillons sous les ordres du colonel Herbillon. A ce moment, je laissai à l'arrière-garde un guide sûr, et trois heures après j'étais avec les colonels Herbillon et Bouscarin au milieu des douars de la tribu des Righas. Je résolus de passer la nuit dans la tribu, et je distribuai les hommes dans les divers douars.

La nuit fut dure pour tous : la terre portait plus de deux pieds de neige. Le 4 au matin, dès que le jour nous permit de nous diriger sur cet im-

mense plateau, je me mis en marche pour Sétif, où j'arrivai vers les quatre heures du soir. Pendant cette journée, la neige n'avait pas cessé de tomber, mais le vent n'avait pas diminué d'intensité. Cependant, la marche était devenue moins pénible, et nous atteignîmes Sétif sans avoir à déplorer de plus fâcheux accidents.

Malheureusement la cruelle journée du 3 nous avait causé de bien regrettables pertes, et notre route était marquée par des corps malheureux tués par le froid. Du reste, cette souffrance n'a pas éprouvé moins rudement les goums arabes que les soldats européens.

Le 4, avant mon départ, j'avais recommandé les hommes le plus affaiblis au caïd des Righas ; je les avais confiés à ses soins en le plaçant sous la protection d'un officier de spahis que je laissai avec un peloton pour les protéger.

Dès le 5, je fis partir un escadron de chasseurs avec un officier de santé et des prolonges pour les recueillir. Je suis heureux de vous annoncer aujourd'hui qu'un grand nombre d'hommes a rejoint. Il en rentre encore chaque jour, qui s'étaient égarés dans les neiges. Cette circonstance ne me permet pas de fixer encore exactement le nombre des morts. Je le ferai dès que ce sera possible.

Dans la terrible épreuve qu'elles viennent de subir, les troupes ont été admirables par leur moral et leur discipline. Le calme des chefs et la patience des soldats ne se sont pas démentis un seul instant.

Beaucoup d'hommes sont entrés à l'hôpital par suite du froid ou des fatigues ; mais je puis vous assurer, d'après l'avis des officiers de santé, qu'il existe très peu de cas graves, et qu'il suffira de quelques jours pour que l'état sanitaire soit tout à fait satisfaisant.

Je suis, etc.

Univers.

ESPAGNE.

— Sous ce titre : *Impartantissimo* (très important), el *Tiempo*, du 20, publie ce qui suit : "Les députés de la majorité du Congrès, comprenant, dans leur fidélité et leur patriotisme, les dangers que le mariage de la Reine avec le comte de Trapani pourrait faire courir au trône et aux institutions, ont rédigé contre cette union un manifeste qui compte déjà de nombreuses signatures, entre autre celle du chef politique de Madrid et de plusieurs autres employés du Gouvernement."

— L'*Heraldo*, journal semi-officiel du gouvernement espagnol, publie, à la date du 19 janvier, l'article suivant, relativement aux bruits répandus à Madrid sur le mariage de la Reine. Cet article est considéré comme l'expression du sentiment des ministres sur cette grave et délicate question.

"Dans les journaux de l'opposition à la Bourse et dans la ville même, on s'efforce obstinément d'alarmer le public, en répandant mille nouvelles absurdes relativement au mariage de la Reine. Les uns supposent que, sous peu, nous verrons arriver à Madrid trois princes, l'un Français, l'autre Allemand et le troisième Italien, et que la grande question sera résolue sans plus tarder. Les autres assurent que l'on prépare des appartements au palais, pour recevoir le prince que nous venons de désigner le dernier. Enfin, on entend même affirmer que des nouvelles plus hardis que le mariage a eu lieu secrètement, mais qu'il ne sera rendu public qu'au printemps prochain, époque où un corps d'armée doit être réuni dans les environs de Madrid. Nous savons, d'après les informations que nous avons tout lieu de croire exactes, qu'il n'y a rien absolument de vrai relativement au mariage de Sa Majesté, au-delà de ce qu'à dit à ce sujet le général Narvaez aux Cortès. Le ministre attendait respectueusement que Sa Majesté voulût bien leur exprimer ses sentiments lorsqu'elle le croira convenable, sur une affaire de laquelle doit dépendre son bonheur. Cette conduite est digne d'éloges, et nous la proposons pour modèle à tous les Espagnols."

CAUCASE.

— On écrit de la frontière de Pologne, 15 janvier :

"Les dernières nouvelles de la Caucase, qui vont jusqu'au 20 décembre, mandent que les montagnards ont pris et détruit, par une surprise nocturne, des effets sur l'aile gauche, de la ligne russe. La garnison russe, qui se composait de 800 à 1,200 hommes, a été en partie taillée en pièces, et l'autre partie entraîné dans les montagnes.

"La perte essuyée par les peuplades des montagnes a été, dit-on, fort considérable. Comme à l'ordinaire, ils avaient su détourner l'attention des Russes par des attaques répétées sur d'autres points.

"Ils ont trouvé dans les forts conquis une provision considérable d'armes et de munitions. Schamyl déploie une grande activité. Il semble avoir encore en vue d'entreprendre, dans le courant de l'hiver, une attaque contre les Russes ; mais ceux-ci, paraissent se méfier du coup.

"Le prince de Woronzoff a donné des ordres pour des préparatifs vraiment extraordinaires en cette saison.

"Les nouvelles qui précèdent nous ont été communiquées par un voyageur qui a quitté Tiflis le 20 décembre. Elles paraissent avoir été connues dans d'autres parties de la Russie, car on a écrit de Saint-Petersbourg, à la date du 8 janvier que la nouvelle reçue dans les cercles de la capitale des dernier rapports du Caucase avait produit une grande sensation."

INDE.

— *The Overland Athenæum*, journal de Madras, du 13 novembre, arrivé à Paris, annonce que les affaires du Panjab sont toujours dans le *statu quo*. Tout est contradictoire à l'égard de la ligne que l'on pense que devra suivre Henry Harding, gouverneur-général. La Reine-mère possède toujours l'autorité nominale sur le Khalsa ; mais elle a quitté Lahore, et elle

s'est établie à Umritore. La *Gazette de delhi* dit que les immenses préparatifs des Anglais l'étraint.

Les nouvelles de l'Afghanistan se réduisent à ceci : le vizir de Caboul n'a pas abandonné son projet d'envahir Peshawur, dont Shere-Sing est le gouverneur actuel. Le choléra a cessé ses ravages à Peshan. Sa dernière victime a été la femme du prince Mohammed-Hazhen. Pour la première fois, dans la mer des Indes, deux bateaux à vapeur se sont heurtés. Le *Parséc* a été touché et coulé par le *Carnac*.

Le sloop de guerre anglais *Cooté* s'est perdu sur un rescif, devant Calicut le 1er décembre. L'équipage a été sauvé, et l'on a pu même enlever les canons et une partie des approvisionnements.

COTE DE LA MANCHE.

— Les journaux anglais contiennent le récit de nombreux sinistres arrivés sur les côtes de la Manche et dans le canal de Bristol : plus de trente bâtimens caboteurs se sont perdus, quelques uns corps et biens, et plusieurs navires de long cours ont également fait naufrage. Le trois mâts le *Frankland*, venant de Bahia, chargé de cuirs, de coton, de sucre et d'autres marchandises, a fait côte sur l'île d'Anglesey, en se rendant au port de Liverpool, sa destination ; le navire a été entièrement brisé et la cargaison est perdue. L'équipage est parvenu à gagner la terre. Le *Nooldman*, de la compagnie des Indes, a été porté par la violence de la mer sur des rochers à environ seize milles de Nord-Forland et mis en pièces par le ressac. On est sans nouvelles d'un bateau à vapeur parti de Londres pour Brème, et l'on craint qu'il ait péri corps et biens dans sa traversée. Un bâtiment anglais s'est aussi perdu, dit-on, près de Norden, à l'endroit où le *Margaret* a éprouvé le même sort.

CAPTIVITÉ DES ENFANS DE FRANCE (1529).

On sait que François Ier, prisonnier de l'Espagne, fut mis en liberté par suite du traité de Madrid, et échangé à la frontière, le 18 mars 1525, contre ses deux fils, qui devaient servir d'otage jusqu'à la complète exécution du traité. Ce fut dans une barque amarrée au milieu de la rivière de la Bidassoa, entre Foutarabie et Andaye, qu'eurent lieu la réunion d'un moment et douloureuse séparation du père et des fils, qui ne devaient plus se revoir de longtemps.

La pièce suivante, relative à la captivité des enfans de France, est tirée des archives du royaume. En traduisant en style moderne ce récit à la fois si naïf et si coloré, qui semble être un chapitre de *Walter Scott*, le *Courrier de St-Btienne*, auquel nous l'empruntons, a conservé autant que possible la simplicité et le naturel des expressions du tems.

Rapport de l'officier de France touchant le traitement de messeigneurs les enfans en Espagne

“ Monseigneur, pour amplement vous faire entendre ce qui a été fait par moi au voyage qu'il a plu au roi, à Madame et à vous de me donner charge de faire vers messeigneurs le Dauphin et le duc d'Orléans, je vous en ferai, s'il vous plaît, entier discours. Je partis de Cambray, prenant mon chemin droit à Narbonne, et ayant reçu mon sauf-conduit de l'empereur, qui pour lors était à Barcelonne. Je partis dudit lieu sur chevaux de poste ; mais sitôt que je fus en la frontière de Saulcis, je trouvai un gentilhomme de la garde de Perpignan qui me mena avec lui en ladite ville, où il me donna en garde à un soldat avec défense de me laisser parler à personne, et me contraignit de demeurer à Perpignan par quatre jours entiers, attendant un gentilhomme qui venait de la part de l'empereur pour me conduire et avoir le regard sur moi. Ayant passé ensuite par Barcelonne en Saragosse et demeuré quelques jours dans chaque ville, nous allâmes donc à Tudèle, qui est une ville du royaume de Navarre, et passâmes outre jusques auprès de Pedasse, où sont de présent lesdits seigneurs le Dauphin et le duc d'Orléans, et avant que d'entrer dans ladite ville, nous trouvâmes six soudards de la garde qui nous arrêterent jusqu'à ce que l'un d'eux eût été savoir du marquis de Verlangne, frère du connétable de Dastille, qui a la garde de mesdites seigneurs, si son vouloir était de nous laisser en ladite ville ; et bientôt me permit-on de prendre logement en une hôtellerie, de laquelle le lendemain on me mena au château et forteresse de Pedrassé.

Je trouvai en une chambre haute ledit marquis de Verlangne et plusieurs gentilhommes en sa compagnie prêts de se mettre à table et me fit ledit marquis assoir au dîner avec lui, et après le dîner me mena en une chambre d'icelui château assez obscure, sans tapisserie ni parement aucun et seulement garnie de paillasses. En laquelle chambre étaient assis mesdits seigneurs assis sur de petits sièges de pierre contre la fenêtre de ladite chambre qui est garnie par dehors et par dedans de gros barreaux de fer et la muraille ayant 8 ou 10 pieds d'épaisseur ; ladite fenêtre si haute qu'à peine peuvent mesdits seigneurs avoir l'air et le plaisir du jour, qui est bien suffisant à détenuir quelque personne atteinte de gros crimé. Et est ledit lieu tant ennuyeux et malsain que, pour le jeune et ten-

dre âge desdits seigneurs, il semble impossible de longuement y demeurer sans inconvéniens de maladie. Et voyant mesdits seigneurs en si pauvre ordre de vêtemens, qui étaient seulement de chacun une saye de velour noir en façon d'habillemens à chevaucher, avec bonnets de velours noir rebras sans ruban de soie ni autre parure, des chausses blanches et souliers de velours noir par dessus, il ne me fut dès-lors possible de me contenir sans verser des larmes, et ne me forçant de parler, j'adressai la parole à mondit seigneur le Dauphin et commençai en langage français à lui faire la recommandation dont j'étais chargé, lui donnant assurance du traité de paix fait et accordé entre le roi et l'empereur en la ville de Cambray, ainsi que de la diligence qui se faisait pour accomplir les convenances accordées par le fait de la délivrance ; espérant que bientôt il pourrait voir le roi et madite dame, les princes et le commun peuple de France, qui si fort le désirent que possible n'est de plus.

Lors monseigneur dauphin, en contenance triste, adressant la parole au marquis, lui dit en langage espagnol qu'il ne m'entendait point et qu'il me dit que si je savais parler le langage du pays je lui fisse entendre ce que je voulais dire. Dont je me trouvai fort ébahi et étonné voyant mon dit seigneur aliéné de son naturel. Adonc changeant mon parler selon le langage du pays, je commençai à lui répéter ce que dessus, et après lui demandant s'il ne savait plus parler le langage de France, ledit seigneur me fit réponse tout en espagnol ; “ Comment serait-il possible que je l'eusse su rettenir, vu que je n'ai personne de mes gens avec qui je puisse le continuer de parler. Puis lui demandai s'il ne me connaissait point, et soudain mondit seigneur d'Orléans avança sa parole et lui dit : “ Monsieur mon frère, c'est l'huissier Bodin.” Mondit seigneur lui répondit qu'il le savait bien, mais qu'il ne voulait pas le dire. Et alors adressant sa parole à moi, me demanda de la bonne disposition du roi, de madite dame et de la reine de Navarre, de monseigneur d'Angoulesme et de mesdames ses sœurs, et le lieu où ils étaient à mon départ, et sur tout lui ayant rénaïent à sa délivrance. Après ce, je lui fis la recommandation de de vous, Monsieur, de M. l'amiral, de M. le chancelier, de M. de Bourges, de M. le trésorier Rabou et autres, du conseil du roi, qui étaient ceux qui continuellement avaient pratiqué la paix et le moyen de sa délivrance. Ledit seigneur me dit qu'il vous remerciait et tous ceux qui travaillaient pour lui, parlant en parole aussi constante que pourrait faire une personne de l'âge de vingt et cinq ans.

Ce fait, mondit seigneur d'Orléans commença à parler et me faire à peu près semblables demandes et recommandations. Mondit seigneur le dauphin, pour le plaisir qu'il prenait de parler avec moi, voulant recommencer de nouveaux propos, ledit marquis lui demanda s'il voulait aller vers l'autre chambre, qui était près de celle où je trouvais mondit seigneur, qui est une chambre encore plus mal garnie que la précédente, et de plus pauvre demeure, en laquelle il y a pour toute vue une semblable fenêtre qu'en la chambre précédente, vers laquelle fenêtre se retirèrent mesdits seigneurs pour avoir plus aisément le jour, et prirent chacun un petit chien entre leurs bras.

Lors me commencèrent à dire aucuns des soudards que c'était tout le passe-tems de mesdits seigneurs, auxquels je fis réponse que c'était maigre passe-tems à de si hauts princes, et ne me pus tenir d'en faire remontrance audit seigneur marquis. Et incontinent un nommé de Prate, capitaine de la garde du château, me dit comme par moquerie et en parler assez étrange : “ Vous voyez en quel état sont traités les enfans du roi de France votre maître les soudards des montagnes d'Espagne, sans aucun exercice et éducation ; et que si le roi envoyait par delà quelque peintre ou imagier, que mondit seigneur le dauphin deviendrait soudain bon maître, car il s'adonnait le jour à faire de petits personnages et images de cire. Je lui dis que j'avais espoir qu'avant trois mois il serait passé maître en autres œuvres et exercices à lui plus convenables que celles auxquelles il s'adonnait par delà. Alors le marquis me dit que c'était assez parlé, et qu'il était tems de me retirer. Je lui dis que je remettais au lendemain : mais il me fut par lui répondu que je pouvais bien prendre congé, et que j'avissasse à prendre mon chemin pour m'en retourner en France ; dont je fus très ébahi et mécontent ; et de rechef lui suppliai qu'il me fût permis de retourner le lendemain pour faire un petit présent à mesdits seigneurs de deux bonnets de velours garnis d'orfèvrerie et de plumages blancs. Lors le marquis me dit que, retourné en mon logis, je les envoyasse, et qu'il les leur présenterait. Je lui dis que je voulais être présent, ce qu'il accorda, et l'on envoya en mon logis quérir iceux bonnets : qui étaient en des étuis.

Les ayant reçus et baisés, comme je voulais approcher de mesdits seigneurs pour les leur présenter, ledit André de Prate les prit, disant : “ Messeigneurs, vous les voyez bien, ils sont très-beaux, ne voulez-vous pas que je vous les garde ? ” Mondit seigneur lui répondit : “ Oui,

capitaine, j'en suis bien content ; mais, je vous prie, que je les voie encore." Et de loin les leur montrait de peur que les seigneurs, y touchassent. Mesdits seigneurs commençaient à se réjouir plus qu'ils n'avaient fait au commencement, me menant en plusieurs propos qui seraient trop longs à écrire. Et entre autres choses je dis à monseigneur le dauphin : " Monseigneur, vous êtes devenu nerveusement grand, et je crois fermement que, si le roi et madame vous voyaient, pour votre soudaine croissance, ils ne vous reconnaîtraient pas aisément."

Sur quoi je suppliai audit marquis que je pusse emporter la mesure et grandeur de mondit seigneur le dauphin ; mais il me promit qu'il me l'enverrait en mon logis ; ce qu'il ne voulait faire ; pour l'opinion qu'ils ont que, si j'eusse emporté aucune chose qui eût touché à leur personne, il y a gens en France qui, par art magique et de nécromancie, les rendraient sains et saufs, par deçà les Pyrénées.

Quant aux bonnets, ils n'ont garde de les leur mettre sur la tête, de peur qu'ils ne s'envolent par deçà. A mon départ, après avoir, à grand regret, pris congé de mesdits seigneurs, eux deux, parlant ensemblement, me dirent que je fisse leurs recommandations au roi et à madite dame, et à vous, monseigneur ; et en me départant, je fus ramené par les gardes en autre logis plus honorable que l'autre, mais sans qu'on me permit d'aller par la ville. Et le lendemain me fut fait commandement de partir."

Le traité de Cambray, par suite duquel les enfans de France devaient être mis en liberté moyennant une rançon de deux millions d'écus, avait été conclu par deux femmes : Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême et Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles Quint.

Ces princesses, qui avaient été belles-sœurs, se rencontrèrent à Cambray et vinrent se loger dans deux maisons contigües, entre lesquelles on ouvrit une communication pour qu'elles pussent se voir en liberté, à toute heure du jour ; elles n'admirent personne à leur conférence et signèrent, le 3 août 1529, ce fameux traité, qui disposait de plusieurs provinces et qu'on appela *paix des dames*.

Le grand-maître et maréchal de France, Anne de Montmorency et le connétable de Castille furent chargés de l'échange des princes contre la rançon, qui devait se faire dans un bateau, au milieu de la Bidassoa, et qui, par suite d'une foule de difficultés, n'eut lieu que le 1er juillet 1530. La reine douairière de Portugal, que François 1er devait épouser, passa dans le même bateau après les princes.

AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE.

A MONTRÉAL, CHEZ LES SŒURS GRISSES (HOPITAL-GÉNÉRAL.)
A QUÉBEC, " MM. J. ET O. CREMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.
A NEW-YORK, " J. C. ROBILLARD, RUE NASSAU, No. 5.

ON VIENT DE RECEVOIR à l'Hôpital-Général de cette ville, un bel assortiment d'ETOFFES D'EGLISE, dont la FRAICHEUR, la VARIÉTÉ, le BON COUT et les PRIX RÉDUITS, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé.

Cette nouvelle importation se compose de
DAMAS de toutes couleurs, BROCHÉS OR ET ARGENT FIN, dans les goûts les plus récents.
CROIX DE CHASUBLES, à relief, en grande richesse et variété de dessins.
GARNITURES DE CHAPES, enrichies de symboles gracieux.
BANDES DE DALMATIQUES, *apparçillant* les chasubles et les chapes.
ETOILES PASTORALES, en DRAP D'OR et DAMAS, variées.

Le tout accompagné d'un ASSORTIMENT COMPLET de FRANCES et GALONS en OR ARGENT et SOIE de divers dessins et qualités.

—DEPLUS—

Quelques *Echarpes de Bénédiction du Très-St. Sacrement*, [avec gloire au centre], confectionnées en France.

—AUSSI—

Une *Chape* et deux *Dalmatiques* en drap d'argent gaufré, et richement brochées en dorures à relief.

EN S'ADRESSANT A L'HOPITAL-GENERAL, MM. les Curés rencontreront une Garantie irrécusable, de la qualité et de la valeur des articles qu'ils auront choisis, et de plus, [s'ils le désirent], l'avantage de confier aux *Dames de cet Etablissement*, des ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne les fait à Paris même.

Les objets en Bronze, or ou argent ne seront importés que sur commandes, et livrés, par là même, dans leur fraîcheur et la nouveauté de leurs dessins.

J. C. ROBILLARD,
Agent pour Ornements et Objets d'Eglise.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

—A VENDRE,—

LE PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de *Notions sur la Grammaire Anglaise et sur l'Arithmétique*.—Prix, 5 shillings la douzaine ; 6 deniers en détail.—S'adresser au Bureau des Mélanges ou à l'ÉVÊCHÉ

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendue par Encaissement Public, au Palais de Justice, aux Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent-quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi :

La Propriété Immobilière, connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE située sur la Rivière St. Maurice, District des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des usines, moulins, fourneaux, maisons d'habitation, magasins, hangars, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur ayant le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terre adjacente (n'excédant pas trois cent cinquante acres,) qu'il pourra avoir au prix de sept shillings et six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du minerai de fer, durant l'espace de six années, sur les Terres de la Couronne, non concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, aussitôt que telle partie sera vendue, concédée par le gouvernement, ou qu'il en aura disposé autrement,—sans toutefois qu'il soit tenu à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif,) d'acheter du minerai des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété de qui les mines auraient été réservées à la Couronne.

Quinze jours seront accordés au présent cataire pour transporter ailleurs les meubles et ustensiles qui lui appartiendront.

Possession sera donnée le second jour d'Octobre, mil-huit cent quarante-six. On exigera un quart du prix d'achat au temps de la vente, et le reste avec intérêt en trois versements annuels égaux. Les Lettres Patentes seront expédiées lorsque le paiement sera parfait.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

7ME. FEVRIER, 1846.

N. B.—Aucune partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en Script.
D. B. PAPINEAU
C. T. C.

La "Gazette du Canada" insérera cet avertissement, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente.—10 Fév.

L'ART EPISTOLAIRE.

PAMPHLET de 72 pages ; donnant les principes de cet Art, particulièrement appliqués à ce pays ; par un Canadien, suivi d'exemples de lettres d'Affaires, de Condoléance, d'Introduction, de recommandation etc. etc.

Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en usage dans les écoles élémentaires. L'auteur ayant eu soin de retrancher toute lettre d'amour etc.

On le trouve aux librairies de MM. Fabre et Cie, rue St. Vincent.

" C. P. Leprohon, rue Notre-Dame.

" Rolland et Thompson, rue St. Vincent.

" Chapeleau et Lamothe, rue St. Gabriel, et chez le soussigné, rue St. Amable, Bureau de l'Évêché.

Prix, 20 sous ; 7s. 6d. la douzaine.

F. CINQ-MARS.

ATELIER DE RELIEUR.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les MM. du Clergé et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les prient qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Écoles à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront au prix les plus réduits.

—AUSSI—

Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un Partage des Ouvrages.

Montréal, 24 juin 1845.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

FRANCOIS XAVIER DEROME, Horloger, rue St. Denis, près de l'Évêché.
6 Février.

LIVRES A L'USAGE DES ECOLES CHRETIENNES ET AUTRES.

A CINQ PAR CENT,

Meilleur marché que partout ailleurs.

LES Soussignés viennent encore de réduire les prix de leurs Livres à l'usage des Ecoles, il devient inutile pour eux d'en fournir de nouveau une liste avec prix, exposés qu'ils sont d'en réduire encore les prix de jour en jour, ils s'engagent à les vendre A CINQ PAR CENT, meilleur marché que partout ailleurs, POUR ARGENT COMPTANT.

Rue St. Vincent, No. 3, 7
6 novembre 1845. 5

E. R. FABRE et Cie.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.

Chaque insertion subséquente, 7s. 6d.

Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.

Chaque insertion subséquente, 10s. 4d.

Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4s. 8d.

Chaque insertion subséquente, 8d.

PROPRIÉTÉ DE J. M. BELLENGER ET A. T. LAGARDE, PRÉS., EDITEURS.
IMPRIMÉ PAR J. RIYET ET J. CHAPLEAU.